

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 septembre 2023

POUR LE PLEIN EMPLOI - (N° 1528)

Adopté

AMENDEMENT

N° AS1119

présenté par

Mme Taillé-Polian, Mme Garin, M. Peytavie et Mme Rousseau

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 7, après le mot :

« personne »,

insérer les mots suivants :

« en recherche d'emploi ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les missions locales dispensent aux jeunes ni en emploi, ni en études, ni en formation, un accompagnement plus large que la seule insertion dans l'emploi. L'entrée directe dans l'emploi n'est pas toujours possible pour un jeune qui a un besoin de formation, d'accès au logement et à la mobilité. Il est important que les missions locales conservent ce rôle singulier, qui permet d'apporter un suivi complet aux jeunes en appréhendant globalement chaque situation individuelle. Aussi, le groupe écologiste - Nupes propose que seuls les jeunes en recherche active d'emploi soient inscrits à la liste nationale des demandeurs d'emploi. Les missions locales doivent pouvoir continuer d'accueillir l'ensemble des jeunes et de les aider vers l'accès à l'autonomie et à l'émancipation, selon le projet de chacune et chacun.